

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 3 février 2014 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Francine Girard  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Bruno Martel  
Mike-James Noonan  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et l'adjointe au Greffe, Diane Brûlé sont également présents.

### **1) Adoption de l'ordre du jour**

17-02-14 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec l'amendement apporté au point 4.1.1 quant au montant qui doit se lire comme suit : 4530 \$ au lieu de 5 400\$.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **2) Adoption des procès-verbaux**

#### **2.1 Séance régulière du 13 janvier 2014**

18-02-14 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014 soit adopté.

#### **2.2 Séance extraordinaire du 20 janvier 2014**

19-02-14 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *QUE* le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2014 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **2.3 Procès-verbal de correction du Règlement 445A sur l'annexion d'une partie de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac**

DÉPÔT **PROCÈS-VERBAL** de correction du Règlement sur l'annexion d'une partie des zones 85-P et 63-REC de la ville de Fossambault-sur-le-Lac relativement à la rue Kilkenny.

Une erreur s'est glissée malencontreusement dans l'inscription des « CONSIDÉRANT » de la formulation du 445A.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

### **DÉCLARATION**

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, l'énoncé du règlement 445A de manière à remplacer le sixième considérant, par ceci :

« *CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné le 4 février 2013. »

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

**3) Urbanisme****3.1 Rapport des permis et certificats du mois de janvier 2014**

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois de janvier 2014 a été déposé et reconnu par le Conseil.

**3.2 Adoption – Premier projet – Règlement 466 modifiant le Règlement (350) sur le lotissement afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble – détermination de l'échéancier d'adoption – détermination de la date de consultation publique**

20-02-14

*CONSIDÉRANT* le Règlement de lotissement (350) adopté le 25 janvier 2011 ;

*CONSIDÉRANT* le premier projet de règlement modifiant le Règlement sur le lotissement (350) afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 13 janvier 2014 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* le Conseil municipal adopte, tel que déposé, le 1<sup>e</sup> projet de Règlement numéro 466 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* le Conseil municipal adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour le 7 avril 2014 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.3 Règlement 468 modifiant le Règlement de construction afin de préciser les normes de protection contre les incendies pour la construction de bâtiments adjacents ou intégrés à un bâtiment principal relatives aux murs coupe-feu**

AVIS DE MOTION

*EXTRAIT CONFORME DES PROCÈS-VERBAUX* de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Shannon, MRC La Jacques-Cartier, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2014, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par la conseillère Francine Girard qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 468 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (349) AFIN DE PRÉCISER LES NORMES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ADJACENTS OU INTÉGRÉS À UN BÂTIMENT PRINCIPAL, RELATIVES AUX MURS COUPE-FEU »**

**3.4 Règlement 469 modifiant le Règlement sur le stationnement**

AVIS DE MOTION

*EXTRAIT CONFORME DES PROCÈS-VERBAUX* de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Shannon, MRC La Jacques-Cartier, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2014, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 469 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT (413) »**

**3.5 Règlement 471 modifiant le Règlement (352) sur le zonage afin de permettre l'usage récréatif intensif dans certaines zones**

AVIS DE  
MOTION

*EXTRAIT CONFORME DES PROCÈS-VERBAUX* de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Shannon, MRC La Jacques-Cartier, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2014, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Mike-James Noonan qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 471 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE (352) AFIN DE PERMETTRE L'USAGE RÉCRÉATIF INTENSIF DANS CERTAINES ZONES »**

**3.6 Interdiction de stationner sur le côté sud de la rue Dauphin**

21-02-14

*CONSIDÉRANT* l'article 6 du *Règlement sur le stationnement* (413) ;

*CONSIDÉRANT* le nombre important de véhicules stationnés sur la rue Dauphin à toute période de la journée ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* soit interdit le stationnement de tout véhicule sur le côté sud de la rue Dauphin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.7 Renouvellement du mandat au Comité consultatif d'urbanisme de messieurs Francis St-Georges et Danny Renaud pour une durée de deux (2) ans**

22-02-14

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* (446), adopté le 3 décembre 2012 ;

*CONSIDÉRANT* les articles 5 et 10 dudit règlement ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* Le Conseil municipal nomme messieurs Francis St-Georges et Danny Renaud en tant que membre du Comité consultatif d'Urbanisme pour une période de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4) Travaux publics**

##### **4.1 Voirie**

##### **4.1.1 Adjudication d'un contrat à Taxi Coop Val-Bélair, pour un montant de 4 530\$, pour la fourniture publique temporaire de services de transport par taxi entre le 31 janvier et le 30 juin 2014**

23-02-14

*CONSIDÉRANT* les coupures effectuées par le Ministère de la Défense dans le budget de la Base de soutien Valcartier pour le transport en commun ;

*CONSIDÉRANT QUE* telles coupures ont conduit la Base de soutien Valcartier à demander à la Municipalité d'éliminer les cases horaires les moins fréquentées du service de transport en commun ;

*CONSIDÉRANT QUE* les crédits annuels de la Municipalité alloués au service de transport en commun sont financés entièrement par des paiements additionnels du Ministère de la Défense ;

*CONSIDÉRANT* le *Règlement (435) sur l'organisation d'un service de transport en commun* ;

*CONSIDÉRANT* les impacts de ces coupures sur la mobilité des utilisateurs de ce service ;

*CONSIDÉRANT* l'entente de service de transport en commun entre la Municipalité et le Réseau de transport de la Capitale ;

*CONSIDÉRANT QUE* selon cette entente, toute modification au service de transport en commun doit subvenir durant une période précise allant de la mi-mai à la mi-juin de chaque année ;

*CONSIDÉRANT QU'*il soit extrêmement coûteux de procéder à de telles modifications en dehors de la période prévue dans l'entente ;

*CONSIDÉRANT QU'*il sera possible de réajuster les horaires de service, dès la mi-mai 2014, de manière à mieux couvrir les fins de soirée pour les utilisateurs ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité possède le pouvoir d'implanter un service transitoire de transport en commun pour limiter les impacts des récentes modifications pour les utilisateurs de ce service ;

*CONSIDÉRANT QU'*un service par taxi-bus est la solution transitoire idéale pour les utilisateurs de service de transport en commun ;

*CONSIDÉRANT qu'un tel service transitoire doit être mis en place rapidement;*

*CONSIDÉRANT* la proposition de Taxi Coop Val-Bélair afin d'offrir un service de transport par taxi entre le terminus Pie XI et la station Tim Hortons sur la rue Rochon, à 22h24 et 23h24, à tous les jours, à raison de 30\$ par jour de service ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

23-02-14

*QUE* le Conseil municipal octroie un contrat à Taxi Coop Val-Bélair, pour un montant de 4 530\$, pour la fourniture publique temporaire d'un service de transport par taxi gratuit entre le 31 janvier et le 30 juin 2014 ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.2 Autorisation d'exercice d'une option d'achat auprès de CNH Capital au montant de 43 000\$ pour la tracteur New Holland TV6070**

24-02-14

*CONSIDÉRANT QUE* dans la résolution 30-03-2009, le Conseil municipal avait retenu l'option 2 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'équipement est en excellent état et qu'il répond avec satisfaction aux besoins des services des Travaux publics ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'exercice d'option d'achat auprès de CNH Capital au montant de 43 000 \$ pour le tracteur New Holland TV6070 ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4.2 Parcs**

### **4.2.1 Autorisation et signature d'une convention de vente à la Municipalité du lot 5 087 058 par 2538-5436 Québec Inc., au montant de 104 000\$ plus taxes, pour l'aménagement d'un parc**

25-02-14

*CONSIDÉRANT* le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

*CONSIDÉRANT* les crédits budgétaire alloués pour l'achat d'un terrain en vue de l'aménagement d'un parc dans le secteur nord du chemin de Gosford ;

*CONSIDÉRANT* que le lot 5 087 058 situé au coin de la rue Barry et du chemin de Gosford est le plus accessible ;

*CONSIDÉRANT* le prix demandé par le propriétaire 2538 5436 Québec Inc. ;

*CONSIDÉRANT* le projet de convention soumis à la municipalité ;

*CONSIDÉRANT* l'offre d'achat par la Municipalité du 26 novembre 2013 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

25-02-14

*QUE* le Conseil municipal approuve et autorise l'acquisition du lot 5 087 058 selon les termes du projet de convention de vente ci-haut mentionné au montant de 104 000 \$ plus taxes pour l'aménagement d'un parc ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine ou Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.3 Aqueducs et égouts**

##### **4.3.1 Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour la préparation de plan et devis d'architecture et d'ingénierie pour une usine de filtration de l'eau**

26-02-14

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* le Programme triennal d'immobilisations 2014-15-16 ;

*CONSIDÉRANT* le projet à long terme de construction d'usine de filtration d'eau ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'entreprendre les étapes préliminaires à la réalisation de ce projet, dont la préparation des plans et devis ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la préparation de plan et devis d'architecture et d'ingénierie pour une usine de filtration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.3.2 Approbation et autorisation de signature d'une convention de servitude d'utilités publiques entre 9116-0857 Québec Inc., et la Municipalité pour le prolongement et la mise en service du réseau d'aqueduc dans la zone V-78;**

27-02-14

*CONSIDÉRANT* le prolongement du réseau d'aqueduc réalisé durant les premiers mois de l'année 2011 aux fins de protéger les sources d'eau potable municipales ;

*CONSIDÉRANT QU'*une partie de ce prolongement a été réalisée dans la zone V-78 sur des terrains du Domaine Sherwood ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire de mettre en place les aménagements juridiques appropriés pour régulariser la présence d'une partie des conduits d'aqueduc dans la zone V-78, sur certaines terrains du Domaine Sherwood ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

27-02-14

*QUE* le Conseil municipal approuve et autorise la signature d'une convention de servitude d'utilités publiques entre 9116-0857 Québec Inc. et la Municipalité pour le prolongement et la mise en service du réseau d'aqueduc dans la zone V-78, sur les terrains du Domaine Sherwood ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3.3 Autorisation de demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec pour l'implantation d'un séquestrant visant à éliminer la coloration du manganèse dans l'eau potable de l'aqueduc municipal Shannon**

28-02-14

*CONSIDÉRANT* les rapports déposés à la Municipalité concernant la réaction du manganèse au contact du chlore dans l'aqueduc municipal ;

MODIFIÉE

*CONSIDÉRANT* les programmes de financements disponibles aux municipalités ;

*CONSIDÉRANT* les solutions envisagées par la Municipalité afin de régler cette problématique par l'introduction d'un séquestrant empêchant la réaction du manganèse au contact du chlore ;

*CONSIDÉRANT* l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseillère Francine Girard ;

« *QUE* le Conseil municipal mandate la firme *Aquatech société de gestion de l'eau Inc.* afin qu'elle adresse au Ministère du Développement durable et de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec une demande de certificat d'autorisation pour l'implantation d'un séquestrant visant à éliminer la coloration du manganèse dans l'eau potable de l'aqueduc municipal de Shannon. »

« *QUE* Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics, agisse en tant que responsable dans ce dossier ».

*ET QUE* le Directeur général soit autorisé à signer en conséquence tout document pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Loisirs et événements spéciaux**

**5.1 Loisirs**

**5.1.1 Octroi d'une subvention de 1 000\$ à l'Association chasse et pêche Catshalac**

29-02-14

*CONSIDÉRANT* la demande de subvention de l'Association chasse et pêche *Catshalac* ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* le Conseil municipal octroie une subvention de 1 000\$ à l'Association chasse et pêche *Catshalac* pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE  
FÉLICITATIONS**5.1.2 Félicitations à tous les membres du comité consultatif du Winterfest et à tous les bénévoles pour l'organisation et le succès du Winterfest 2014;**

De la part des membres du Conseil, le Maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations pour les efforts déployés par tous les organisateurs, employés et bénévoles ayant participé à la réalisation du Winterfest 2014.

**5.1.3 Adjudication d'un contrat à La Capitale en fête Inc. au montant de 15 456.08\$ dollars, taxes incluses, pour la fourniture de jeux gonflables et autres divertissements pour le Winterfest 2014**

30-02-14

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* ;

*CONSIDÉRANT* le budget 2014 de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* les crédits budgétaires alloués par le Conseil municipal pour la tenue du Winterfest 2014 ;

*CONSIDÉRANT* la large gamme de services offerte par le soumissionnaire ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal octroie un contrat à La Capitale en fête Inc. au montant de 15 456.08\$, taxes incluses, pour la fourniture de jeux gonflables et autres divertissements pour le Winterfest 2014;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine ou Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Événements spéciaux****5.2.1 Octroi d'une subvention de 1 500\$ à La Parade de la Saint-Patrick Inc. pour la parade 2014**

31-02-14

*CONSIDÉRANT* l'important apport de l'organisme La Parade de la Saint-Patrick Inc. lors de cet événement qui est d'une signification particulière pour la Municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le Conseil municipal octroie une subvention de 1 500\$ à La Parade de la Saint-Patrick 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Sécurité publique et Incendies****6.1 Règlement 465 sur la circulation des véhicules hors route**

ADOPTION

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 février 2014 ;



*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le *Règlement 465 sur la circulation hors route* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Bruno Martel déclare que depuis la mise en place de cette initiative, le nombre d'infractions a déjà considérablement diminué.

Le conseiller Mike-James Noonan mentionne qu'en plus d'avoir un objectif de retombée économique sur la Municipalité ; ce projet vise à rendre l'accès sécuritaire aux sentiers fédérés et aux commerces.

## **7) Environnement et hygiène du milieu**

### **7.1 Gestion des matières résiduelles**

Le conseiller Mario Lemire déclare que l'utilisation des bacs bruns s'avère très appréciée. Pour la première année, il avait été estimé qu'il y aurait environ 6 000 tonnes de matières organiques ramassées. À ce jour, 4 800 tonnes ont été cueillies.

Madame Anaïs Joly est intéressée par un projet de friperie. Par le biais du programme Ressourcerie, la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf apporte un soutien à ce type d'organisme.

### **7.2 Conseil de bassin versant**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

## **8) Culture et vie communautaire**

### **8.1 Nomination de madame Pauline McCarthy et de monsieur Leonard Conway comme membre du Conseil local du patrimoine pour une période de deux (2) ans**

32-02-14

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur le Conseil Local du Patrimoine (450)*, adopté le 4 mars 2013 ;

*CONSIDÉRANT* les articles 5 et 10 dudit règlement ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le Conseil municipal nomme madame Pauline McCarthy et monsieur Léonard Conway comme membres du Conseil Local du Patrimoine ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.2 Octroi d'une subvention de 35 000\$ au Centre de la Famille Valcartier pour l'année 2014**

33-02-14

*CONSIDÉRANT QUE* le Centre de la famille Valcartier demande une subvention dans le cadre de ses projets adressés aux jeunes ;

*CONSIDÉRANT* tous les services offerts à la communauté par le Centre de la famille, les coûts reliés aux services ainsi que les coupures budgétaires auxquelles doit faire face l'organisme ;

33-02-14

*CONSIDÉRANT* le haut taux d'utilisation des services à la jeunesse par la clientèle de Shannon et que celle-ci est incluse dans ce projet sur la prévention et la diminution de la délinquance ;

*CONSIDÉRANT* le rôle significatif du Centre de la famille Valcartier à titre de partenaire dans la mise en œuvre de la Politique municipale de la Famille et des aînés au sein de la Municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le Conseil municipal accorde une subvention de trente-cinq mille dollars (35 000.\$) au budget de 2014 payable au Centre de la Famille Valcartier ;

*ET QUE* Conseil municipal demande au Centre de la famille Valcartier d'inclure des invitations aux citoyens de Shannon à même leur publicité pour des activités, événements, document promotionnels, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Octroi d'une subvention de 2 500\$ à la Société historique de Shannon pour l'année 2014**

34-02-14

*CONSIDÉRANT* l'apport communautaire de la Société historique de Shannon au sein de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le Conseil municipal octroie une subvention de 2 500\$ à la Société historique de Shannon pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 Octroi d'une subvention de 2 500\$ à la Catholic Women's League pour l'année 2014**

35-02-14

*CONSIDÉRANT* l'apport communautaire de l'organisme Catholic Women's League (CWL) au sein de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le Conseil municipal octroie une subvention de 2 500\$ à la CWL pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.5 Octroi d'une subvention de 2 500\$ au Club d'âge d'or de Shannon pour l'année 2014**

36-02-14

*CONSIDÉRANT* l'apport communautaire du Club d'âge d'or de Shannon au sein de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités ;

36-02-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *PPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le Conseil municipal octroie une subvention de 2 500\$ au Club d'âge d'or de Shannon pour l'année 2014.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

**8.6 Octroi d'une subvention de 2 000\$ à madame Gabrielle McBain pour sa participation au World Championship of Irish Dancing of 2014 à Londres**

37-02-14

*CONSIDÉRANT* le remarquable exploit de Madame Gabrielle McBain qui s'est qualifiée pour le World Championship of Irish Dancing of 2014 qui se tiendra à Londres en avril prochain ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité souhaite exprimer sa reconnaissance à Madame McBain, la soutenir et la féliciter pour un tel investissement personnel ;

*CONSIDÉRANT QU'*une telle performance rejailit sur la visibilité de la Municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le Conseil municipal octroie une subvention de 2 000\$ à Madame Gabrielle McBain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.7 Octroi d'une subvention de 3000\$ au Shannon Irish Dancers club pour l'année 2014**

38-02-14

*CONSIDÉRANT*, entre autres, la valeur historique du groupe Shannon Irish Dancers pour la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* ses divers besoins pour la réalisation de ses activités ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le Conseil municipal octroie une subvention de 3 000\$ au Shannon Irish Dancers pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Mike-James Noonan déclare que durant le mois de février, il y a eu 75 heures de bénévolat et 1200 emprunts de livre. Il y a maintenant un nouveau club de lecture sous le thème « Sur la route des livres » qui s'adresse aux enfants de la première à la sixième année. Il y a eu 34 inscriptions à ce club.

**9) Enjeux régionaux et métropolitains**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**10) Correspondance – dépôt de la liste du mois de février 2014**

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de janvier 2014 a été déposée et reconnue par le Conseil.

**11) Comptes du mois de janvier 2014 – dépôt et autorisation de paiement**

39-02-14

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel QUE les comptes suivants soient payés :

	Description	Facture
9082-5993 Québec Inc. (Chef Mario Martel)	repas - Winterfest	9 772.88\$
Admini-Gestion Inc.	mises à jour	97.73\$
Adsum	publicité Guide de la Com. militaire-Winterfest	1 336.01\$
Agence du Revenu	DAS - mois de janvier 2014	14 602.32\$
Alain Castonguay	repas - formation et cellulaire	97.64\$
Ambulance de la Jacques-Cartier	Dino Perreault - accident	174.00\$
Aquatech	honoraires professionnels - eau potable	1 298.43\$
Archambault	livres - bibliothèque	553.35\$
Association Biblio Publiques du Québec	fournitures - bibliothèque	95.44\$
Association Québécoise du Loisir Municipal	adhésion 2014 - Vanessa	395.19\$
Atco Structures & Logistics	location - roulotte	459.90\$
AUAQM	Association Urb. & Aménagistes Qc -François	140.00\$
Bel Age	abonnement - biblio	25.24\$
Bell Canada	téléphones	2 578.75\$
Bell Mobilité	cellulaires	504.04\$
BGL Brokerage Ltd.	douanes - défibrillateur - douanes US	403.29\$
Bon Air	réparations - édifices	172.35\$
Bureautique Lacouline Inc.	contrat de service - machine à poste	620.87\$
Cam-Trac Bernières	pièces pour le kubota	516.26\$
Canac Marquis Grenier	achat de fournit. pour édifices, parcs, voirie, etc.	881.05\$
Canadian Living	abonnement - biblio	16.98\$
Cap-aux-Diamants Inc.	réabonnement - biblio	45.00\$
Capitale en Fête	Winterfest	9 795.30\$
Caron & Guay	réparation porte de chalet	145.45\$
Carrières Québec Inc.	sable & sel pour les stationnements, etc..	2 523.13\$
Cima	Hon. prof. - calendrier échantillonnage - eau	724.34\$
Cloutier Sports Nautiques	réparations - CF moto - pompiers	345.40\$
Concepts Gingras Inc.	location - toilettes pour les parcs	247.20\$
Construction McKinley Inc.	retenue et extras - façade - Centre com.	37 867.25\$
Coup de Pouce	abonnement - biblio	29.84\$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	fournitures - pompiers	597.26\$
Custom Impression	fournitures pour Winterfest	4 122.90\$
Dale Feeney	repas - formation avec June et Heidi	68.00\$
Danny Renaud	réunions - urbanisme 2013	45.00\$
Debra Christiansen	réunions - urbanisme 2013	90.00\$
Denis Champagne	jeux gonflable - party Noël - pompiers	40.00\$
Dion Moto	réparations - motoneige	696.83\$
Disques Commandement (Les Poffins)	honoraires professionnels - Les Poffins	1 207.24\$
Distribution DSP	réparation - pneu versatile	133.14\$
Distribution Pierre Larochelle	fournitures - bibliothèque	156.72\$
Distributions LFP Prévost	eau/crème - bureau et chalet des sports	158.00\$
Drolet Ressorts	réparations - camion	292.52\$
École nationale des pompiers	examens - pompiers	752.00\$
Eko (F. Dufresne Inc.)	essence	419.80\$
Enrick Hébert	système de son - Winterest	400.00\$
Eric Blais	repas - formation	31.00\$
Eric Bouchard	repas - formation - pompiers	31.00\$
Fédération québécoise des municipalités	messengerie	22.24\$
Filtrum Construction	honoraires professionnels - eau potable	1 315.43\$
Flora-Gin Enr.	fleurs - naissance (pompiers) maladie (A. Girard)	150.62\$
Fonds Information sur le territoire	avis de mutations	52.00\$
Fondation Centre de Famille Valcartier	Commandite - octobre 2013	3 000.00\$
Francis St-Georges	réunions - urbanisme 2013	135.00\$
François Bissonnette	réunions - urbanisme 2013	180.00\$
Gestion Valcartier	entente PSL avec Base Valcartier 2014	20 982.15\$
Groupe Archambault Inc.	livres - bibliothèque	722.21\$
Groupe-Conseil Genivar	Plans, devis, main-d'œuvre-ch. de Dublin	21 185.70\$
Groupe Conseil Novo SST	assurance - frais gestion (anciennement Mutuelle)	3 474.76\$
Groupe Ultima Inc.	ajustement assurance	33.00\$
H.G. Électrique	réparations - édifices	589.25\$

39-02-14

Hydro-Québec	édifices, post. pompage, éclairage, etc.	25 578.83\$
Hydro-Québec	frais - Centrale St-Gabriel	44 438.97\$
Impressions Borgia	journal Shannon Express pour janvier	4 463.99\$
Impressions Jean Gauvin Inc.	cartes de Noël	282.84\$
Jacynthe Cayer	réunions - urbanisme 2013	45.00\$
Jean Bernier	repas - formation	31.00\$
Laboratoire Hygienex	achat de balais à neige	96.35\$
Latulippe	achat de bottes - pompiers et voirie	383.92\$
Laurier Du Vallon	voyage - Winterfest	2 500.00\$
Le Berger et ses Volailles	Winterest - ferme - animaux	600.00\$
L'Heureux Inc.	machines au chalet	1 985.42\$
L'Outilleur Express Inc.	location machinerie	375.94\$
Maison Anglaise	achat de livres - biblio	483.02\$
Marc Gagnon	repas - formation - pompiers	31.00\$
Marius Garon Inc.	pièces pour le kubota	687.97\$
Matrec	location - bac	120.72\$
Matériaux Tôle Ouellet	poste 25	121.15\$
Merrill Allard Inc.	essence - voirie/parcs, etc.	6 344.44\$
Messagerie InterCité	service de messagerie	192.64\$
MG Service	location surfaceuse - 15 janv. au 15 février	1 954.58\$
Michel Fillion, relieur	réparations - livres - bibliothèque	207.92\$
Microcom M Inc.	alarmes - édifices	1 163.22\$
Mini Général Hydraulique Inc.	pièces pour souffleur - voirie	95.22\$
M.R.C. La Jacques-Cartier	traitement plaintes et mises à jour 2013	14 698.90\$
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	location - Mont-Brillant - janv.-déc. 2013	3 067.20\$
Murray Promotions Inc.	vêtements - voirie et parcs et loisirs	3 008.49\$
Néopost Canada Ltée.	carte de tarif balance postale	442.65\$
Net Plus	contrat - édifices - décembre et janvier	5 109.49\$
Ordre des Urbanistes du Québec	formation - François Bissonnette	400.00\$
Patates Plus	repas - pompiers & bureau	165.31\$
Pièces d'auto Guill	pièces pour zambonis et camions	22.42\$
P.G. Solutions Inc.	contrat d'entretien 2014 - urbanisme	3 782.68\$
Postes Canada	envoi - calendriers 2014	568.71\$
Propane Nutrinor	propane pour chalet des sports	233.60\$
Pyromax Pyrotechnic Inc.	Winterest - feux d'artifices	8 800.00\$
Produits Sany Inc.	réparation - polisseuse	137.97\$
PromoProtec Inc.	médailles - chiens 2014	2 625.00\$
Publications CCH	mises à jour - droit municipal	363.30\$
Publilux Inc.	inscription ann.-siteweb LienMunicipal.com	57.43\$
Réal Huot Inc.	antigel pour les bonne fontaines - aqueduc	142.05\$
Reference solutions Inc.	Banq. temps tech.-hébergement site web	4 590.84\$
Régie Régionale de gestion Portneuf	quote-parts 2013-3 <sup>e</sup> versem.- boue fosses	28 548.58\$
Régie Régionale de gestion Portneuf	1 <sup>er</sup> versement - quote-part déchets, etc.	139 018.51\$
Renaud Bray	livres - bibliothèque	538.94\$
Réseau Biblio	accès Citrix - biblio	764.58\$
Reseau de Transport de la Capitale	Services d'autobus	31 277.79\$
Revenu Québec	DAS - PP 1 à 4	32 394.00\$
Richard & Cie	fournitures pour le garage	778.34\$
R.M. Leduc & Cie	fournitures - bibliothèque	503.13\$
Rona Inc/Quincaillerie Durand	achat fournitures pour parcs, édifices, etc.	587.76\$
Sani-Fontaines Inc.	Hon. prof. - désinfections - bout. eau	103.47\$
Services Financiers DeLage Landen	contrat - système postale	258.69\$
Services Technologiques A.C.Inc	contrat d'entretien postes de pompage	1 872.76\$
Shannon Vision Telecom Inc.	Frais de téléphonie	49.58\$
Shaun Feeney	repas - formation - pompiers	31.00\$
Shred-It	service déchiquetage	119.00\$
Signalisation Lévis Inc.	enseignes pour les rues - voirie	451.74\$
Sinto Inc.	achat de graisse, etc pour les tracteurs	639.15\$
Spécialiste du Dard	location équip.- tournoi dards - Winterfest	3 500.00\$
Specialiste du Stylo	Fournitures de bureau	492.49\$
Stein Monast, Avocats	Honoraires professionnels divers dossiers	3 298.13\$
Stephane Hamel	réunions - urbanisme 2013	135.00\$
TVA Publications	renouvellement - Yooopa - biblio	15.46\$
Unicoop Cooperative Agricole	pièces pour versatile (tracteur)	57.49\$
United Rentals	location - bouteilles pour zamboni	80.49\$
Vanessa Paquet-Labbé	cellulaire	20.69\$

Véronique Asselin	fournitures pour les cours de peinture	136.32\$
Visa	ptes de Vanessa - réunions, achats, etc.. W.Fest, act. Cult.	2 596.75\$
Visa	compte de Pierre Béard - achat informatique - eau potable	145.14\$
Visa	compte de Hugo Lépine - réunions, achat de nappe, etc.	1 174.86\$
Visa	compte de Cyr Ouellet - pompiers	1 524.73\$
Visa	compte de Stéphane Vachon	115.92\$
Virginie Poulin (Pyro Del Arte)	spectacle - Winterfest	979.45\$
Voltec	entretien - réseau éclairage public	1 283.41\$
Wolseley	pièces pour aqueduc	245.45\$
Yanick Gauthier	repas - formation - pompiers	33.00\$
Zoll Médical Canada	défibillateur - pompiers et batteries	6 243.72\$
		<b>547 964.10\$</b>

39-02-14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12) Organisation administrative**

### **12.1 Autorisation d'intenter des recours judiciaires contre Développement SYLMAR Inc. concernant le sentier de Tyrone et octroi de mandat de représentation pour le contentieux de la Municipalité**

40-02-14

*CONSIDÉRANT* le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux, lequel comporte, à l'article 19.7, l'obligation à tout promoteur de céder, pour la somme symbolique de 1 \$ toute propriété aménagée à des fins publiques tel que prévu au plan de lotissement ;

*CONSIDÉRANT* le protocole d'entente signé avec Développement SYLMAR Inc., pour le projet de développement des rues De Bretagne et de Tyrone, phases 1 et 2 ;

*CONSIDÉRANT* la dérogation mineure DM10-116 adoptée par le Conseil dans la résolution numéro 84-05-2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE*, malgré plusieurs rappels et mises en demeure, Développement SYLMAR Inc. refuse toujours, à ce jour, de procéder à la signature des plans d'arpentage et des documents de cession du sentiers de Tyrone, seule section de ce projet de développement immobilier n'ayant pas encore été municipalisé ;

*CONSIDÉRANT QUE* ce sentier procure un accès vital à la piste cyclable Jacques-Cartier / Portneuf ;

*CONSIDÉRANT QUE* ce sentier constitue une composante importante de la qualité de vie des citoyens du secteur ;

*CONSIDÉRANT* les ressources investies par la Municipalité pour corriger les erreurs de tracé du promoteur immobilier ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'institution de recours judiciaires appropriés contre Développement SYLMAR Inc. afin d'obtenir la passation du titre de propriété du sentier de Tyrone et de réclamer des dommages-intérêts en conséquence ;

*QUE* le contentieux de la Municipalité, la firme Stein Monast avocats, soit mandaté afin de représenter la Municipalité dans les procédures judiciaires à venir.

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.2 Autorisation d'intenter des recours judiciaires contre Développement SC Inc. concernant le lot du 5, rue Saint-Patrick et octroi de mandat de représentation pour le contentieux de la Municipalité**

41-02-14

*CONSIDÉRANT* l'offre d'achat du 26 avril 2011 de Développement SC Inc. pour le terrain de la réserve foncière de la Municipalité sis au 5, rue Saint-Patrick ;

*CONSIDÉRANT* la convention de vente dudit terrain du 26 avril 2011 ;

*CONSIDÉRANT QUE*, selon les termes de ces deux ententes, Développement SC Inc. disposait d'un délai de un (1) an après le paiement complet et final prévu à la convention de vente, pour obtenir les autorisations et permis appropriés afin de débiter la construction d'un immeuble sur ledit terrain ;

*CONSIDÉRANT* les cinq prolongations de délai accordées par le Conseil municipal à Développement SC Inc. ;

*CONSIDÉRANT QUE* le délai final accordé à Développement SC Inc. pour remplir ses obligations expirait le 30 novembre 2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* Développement SC Inc. n'a pas rempli les obligations qui lui étaient imparties à la fois dans la convention de vente et l'offre d'achat ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité désire se prévaloir des droits qui lui sont accordés par ces deux mêmes documents, dont la rétrocession du terrain ainsi que des dommages-intérêts liquidés ;

*CONSIDÉRANT* la lettre du 27 novembre 2013 de la Municipalité sommant Développement SC Inc. à venir signer devant le notaire Jean-Philippe Brisson les documents de rétrocession du terrain sis au 5, rue Saint-Patrick selon les termes de la convention de vente et de l'offre d'achat ;

*CONSIDÉRANT QUE* Développement SC Inc. ne s'est pas exécutée en ce sens, à ce jour ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité désire récupérer ce terrain afin de le remettre en vente, au prix du marché, pour le développement d'un nouveau projet de commerce de proximité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'institution de recours judiciaires appropriés contre Développement SC Inc. afin d'obtenir la passation du titre de propriété du lot sis au 5, rue St Patrick et de réclamer des dommages-intérêts en conséquence ;

*QUE* le contentieux de la Municipalité, la firme Stein Monast avocats, soit mandaté afin de représenter la Municipalité dans les procédures judiciaires à venir.

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.3 Autorisation d'intenter des recours judiciaires contre Développement SBSC senc. concernant le paiement d'un compte impayé et octroi de mandat de représentation pour le contentieux de la Municipalité**

42-02-14

*CONSIDÉRANT QUE* le Développement SBSC senc., doit à la Municipalité, à ce jour, une somme de 11 823.23 \$ incluant des intérêts pour retard de paiement de 454.74 \$ et que cette entreprise est toujours en défaut de la payer ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'institution de recours judiciaires appropriés contre Développement SBSC senc. afin d'obtenir le paiement du compte et de réclamer des dommages-intérêts en conséquence ;

*QUE* le contentieux de la Municipalité, la firme Stein Monast avocats, soit mandaté afin de représenter la Municipalité dans les procédures judiciaires à venir.

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.4 Présentation du projet de règlement – Règlement 467 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux**

AVIS DE MOTION

*EXTRAIT CONFORME DES PROCÈS-VERBAUX* de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Shannon, MRC La Jacques-Cartier, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2014, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

*AVIS DE MOTION* et une présentation sont donnés par la présente par la conseillère Francine Girard qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 467 intitulé :

**« RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »**

**13) Finances et Greffe**

**13.1 Dépôt – Rapport annuel 2012-2013 de la Commission scolaire de la Capitale**

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Rapport annuel de la Commission scolaire de la Capitale et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

**13.2 Adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail Groupe conseil Novo SST Inc.**

43-02-14

*CONSIDÉRANT QU'*une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST Inc. en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;



43-02-14

*QUE* le Conseil municipal adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux ;

QU'il autorise Groupe Conseil Novo SST Inc. à signer pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.3 Prise d'acte du retrait d'une carte de crédit et autorisation d'ajout d'une nouvelle carte pour la Responsable de la bibliothèque, comportant une limite de 3 000\$**

44-02-14

*CONSIDÉRANT* le compte des cartes de crédit Visa Desjardins pour les différents services municipaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité désire mettre à jour son dossier avec Visa et ajouter un employé ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le Conseil municipal autorise le retrait de la carte de crédit de Madame Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe ;

*ET QU'il* autorise l'ajout d'une carte de crédit pour madame Brigitte Olivier, Responsable de la bibliothèque, pour une limite de 3 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.4 Mandat d'intégration de la réforme cadastrale sur la matrice graphique de la Municipalité par le service d'évaluation foncière, la firme Altus-Dorion, pour un montant total de 494\$, plus taxes**

45-02-14

*CONSIDÉRANT* la réforme cadastrale de la province de Québec ;

*CONSIDÉRANT QUE* telle réforme a généré des changements importants sur le cadastre de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* ces changements ont été intégrés au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité conformément à la loi ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette intégration a été réalisée avec la contribution de notre service d'évaluation foncière soit la firme Altus-Dorion ;

*CONSIDÉRANT QU'il* y a lieu d'intégrer les changements générés par la réforme cadastrale en 2014 dans la matrice graphique de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* la proposition de la firme Altus-Dorion pour réaliser le tout ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

45-02-14

*QUE* le Conseil municipal octroie un mandat d'intégration de la réforme cadastrale de la Municipalité à la firme Altus-Dorion moyennant le paiement d'un montant total de 494\$, plus taxes ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine soient autorisés à signer tout document devant donné suite à la présente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13.5 Présentation du projet de règlement – Règlement 470 modifiant le Règlement (386) sur le traitement des élus municipaux**

AVIS DE MOTION

*EXTRAIT CONFORME DES PROCÈS-VERBAUX* de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Shannon, MRC La Jacques-Cartier, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2014, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

*AVIS DE MOTION* et une présentation sont donnés par la présente par le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 470 intitulé :

#### **« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX (386) »**

### **13.6 Autorisation de paiement de factures mensuelles régulières pour 2014**

46-02-14

*CONSIDÉRANT* le Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* Le Conseil municipal autorise le Directeur général à payer les factures mensuelles régulières lors de leur réception ou dès leur échéance, comme suit :

Hydro Québec, Bell Canada, Bell Mobility, Orizon mobile, Postes Canada, Réseau de Transport de la Capitale, Maxxam, Télus, Pagnet, Visa, F. Dufresne inc. (EKO essence), Merrill Allard inc., Microcom M. inc., Reliance Protectron inc., Atco Structures & Logistics, Net Plus inc., tous contrats mensuels et de location, remise des DAS provinciales et fédérales, assurance collective, plan de retraite, remboursement des taxes, Voltec inc. (éclairage public) ;

*QUE* le Conseil autorise le Directeur général à payer directement les allocations du maire et conseillers ;

*ET QUE* ces factures soient sur la liste des comptes du mois déposée au Conseil municipal à sa séance régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13.7 Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC**

47-02-14

*CONSIDÉRANT* les dispositions de l'article 1022 et suivants du *Code municipal* du Québec relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le Conseil municipal autorise le Directeur général, M. Hugo Lépine, de transmettre à la MRC La Jacques-Cartier les dossiers suivants en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, s'ils ne sont pas acquittés avant le 31 décembre 2013, soit :

47-02-14	1°	M. Hector Boudreau	lot 4 369 651, 72, rue Maple
	2°	M. Thomas MacKenzie & Al	lot 4 367 881, 181, rue du Parc
	3°	M. Steve Létourneau & Al	lot 4 368 460, 110, rue Desrochers

*ET QUE* le rapport des soldes à payer, en annexe, fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.8 Renouvellement de la participation financière de la Municipalité au service régional de transport adapté pour un montant total de 8 531\$**

48-02-14 *CONSIDÉRANT QU'*en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives*, les municipalités doivent assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins ;

*CONSIDÉRANT* le programme de subvention du Ministère des Transports du Québec ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité participe au système de transport adapté sur le territoire de la MRC La Jacques Cartier ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le Conseil municipale confirme sa participation, pour l'année 2014, au projet de transport adapté de la MRC La Jacques-Cartier ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon engage financièrement sa quote-part, au montant de 8 531 \$, à la MRC La Jacques-Cartier pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.9 Approbation et autorisation de signature d'une convention de servitude d'utilités publiques avec 2538-5436 Québec Inc., concernant la rue Oak, phase II**

49-02-14 *CONSIDÉRANT* le protocole d'entente entre la Municipalité et 2538-5436 Québec Inc. pour le développement de la rue Oak, phase II, et la réalisation de travaux municipaux d'implantation d'infrastructures publiques ;

*CONSIDÉRANT* la municipalisation de la rue Oak, phase II, le 14 mars 2014 ;

*CONSIDÉRANT* l'obligation légale d'obtenir des servitudes de drainage afin de légaliser l'implantation des égouts pluviaux de la Municipalité dans cette rue ;

*CONSIDÉRANT* le projet de convention de servitude d'utilités publiques soumis à la Municipalité et recommandé par le Directeur général ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal approuve et autorise la signature d'une convention de servitude d'utilités publiques avec 2538-5436 Québec Inc., concernant la rue Oak, phase II ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14) Varia et déclarations des conseillers****14.1 Approbation et signature d'une convention de location d'espace pour l'implantation d'équipements de télécommunications dans le stationnement de l'hôtel de ville**

50-02-14

*CONSIDÉRANT* le Règlement sur l'énergie et les télécommunications (434) ;

*CONSIDÉRANT* l'entente du 10 juin 2013 conclue entre Société TELUS Communications et la Municipalité, laquelle porte le numéro PQ0782 ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette entente générera des revenus de plus de 12 000\$ par année à la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* l'article 14.1 du *Code municipal du Québec* ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* Le Conseil municipal approuve et entérine le projet d'entente avec la Société TELUS Communications pour l'implantation d'équipement de télécommunications dans le stationnement de l'Hôtel de ville ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général, soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 Prise de position concernant les changements au Protocole du service postal canadien par la Société canadienne des postes**

51-02-14

*CONSIDÉRANT QU'* 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien* ;

*CONSIDÉRANT QUE* Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service ;

*CONSIDÉRANT QUE* Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques ;

*CONSIDÉRANT QUE* Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le Conseil municipal écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-02-14

*CONSIDÉRANT QU'* 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien* ;

*CONSIDÉRANT QUE* la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public ;

*CONSIDÉRANT QUE* le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés ;

*CONSIDÉRANT QUE* le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal :

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le Conseil municipal écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*; 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen de mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.3 Déclaration de février, mois du cœur

MOTION

La MUNICIPALITÉ DE SHANNON proclame « **Février Mois du Cœur 2014** » et encourage toute la population à signer la carte de dons d'organes disponible au bureau municipal et à **afficher son cœur** !

#### 15) Période de questions

La parole est accordée au public pour la période de questions.

Claude Lacroix,  
Maire suppléant

Hugo Lépine,  
Directeur général

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 17 février 2014 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Francine Girard  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Bruno Martel  
Mike-James Noonan  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et l'adjointe au Greffe, Diane Brûlé sont également présents.

**1) Ouverture de la séance extraordinaire**

Ouverture de la séance extraordinaire par le Maire, Clive Kiley, à 19h30.

**2) Adoption de l'ordre du jour**

53-02-14

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec la seule précision que le point 3 soit traité à la toute fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3) Autorisation d'embauche du nouveau directeur des Finances et du Greffe**

Sur consentement unanime des membres du Conseil, l'article 3 sera traité en même temps que la période de questions.

La parole est accordée au public pour la période de questions. Des citoyens expriment leur désaccord quant à cette initiative. Des citoyens déposent également une copie de la résolution 034-01-14 du Conseil de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

54-02-14

*CONSIDÉRANT* le départ à la retraite du 3 janvier dernier de madame Germaine Pelletier, ancienne Directrice des Finances et du Greffe ;

*CONSIDÉRANT* l'avis de concours publié dans la semaine du 6 janvier 2014 afin de pourvoir à ce poste névralgique ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité de sélection formé afin de faire des recommandations au Conseil a évalué l'ensemble des candidatures qui ont été présentées ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité de sélection a procédé à toutes les vérifications nécessaires et diligentes et qu'il a validé les références citées au dossier du candidat retenu ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité de sélection a fait rapport au Conseil et qu'il recommande de retenir la candidature de monsieur Gaétan Bussières ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire,

*APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

54-02-14

*QUE* le Conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Gaétan Bussièrès à titre de Directeur des Finances et du Greffe, poste permanent à temps plein, avec une période de probation conforme avec la *Politique de gestion des ressources humaines* pour les cadres de la Municipalité, soit une période de un an, ainsi que quatre semaines de vacances ;

Et *QUE*, compte tenu de l'expérience et des compétences du candidat retenu, son traitement salarial soit celui de l'échelon 8 de l'échelle salariale des directeurs de service de la Municipalité.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

#### 4) **Modification du parcours du service de transport en commun**

55-02-14

*CONSIDÉRANT* les récents changements aux horaires de fonctionnement de l'accès à la base militaire de la rue Rochon ;

*CONSIDÉRANT QUE* les changements proposés concernent uniquement le trajet parcouru et qu'ils visent à procéder à des ajustements suite aux modifications d'horaire de la barrière d'accès de la rue Rochon;

*CONSIDÉRANT* les impacts de tels changements sur le service de transport en commun ;

*CONSIDÉRANT QUE* ces impacts amènent la nécessité de modifications au parcours du service ;

*CONSIDÉRANT* les articles 14 et 15 du *Règlement sur l'organisation du service de transport en commun* qui spécifient que le Conseil doit approuver par résolution tout changement au service et qu'une publication de ces changements doit être effectuée dans le journal local, dans les arrêts d'autobus et dans les véhicules eux-mêmes ;

*CONSIDÉRANT* le document soumis par le Réseau de transport de la Capitale à cette fin;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* la Municipalité de Shannon approuve les changements au parcours du service de transport en commun proposé par la Base militaire de Valcartier et le Réseau de transport de la Capitale conformément au document produit en annexe ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité, afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5) **Conversion de la fonction de greffière électorale et commis aux comptes clients, au Service des Finances et du Greffe, en poste permanent à temps plein et confirmation à ce titre de madame June Chamberland**

56-02-14

*CONSIDÉRANT* la résolution numéro 139-09-2013 créant la fonction de Greffière électorale et commis aux comptes-clients, et nommant madame June Chamberland à ce titre ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette résolution était valide jusqu'au 30 avril 2014 ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de convertir ce poste afin de le rendre permanent ;

56-02-14

*CONSIDÉRANT* l'importance du volume et des charges de travail au Service des Finances et du Greffe ;

*CONSIDÉRANT* la Politique de gestion des ressources humaines ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal approuve la conversion de la fonction de Greffière électorale et commis aux comptes-clients, au Service des Finances et du Greffe, en poste permanent à temps plein ;

*ET QUE* le conseil confirme à ce titre madame June Chamberland dans ses fonctions et lui octroie rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014 tous les avantages sociaux qui lui auraient été dus, le tout sans exigence supplémentaire de probation ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Nomination de madame Joanne Gosselin à titre de secrétaire-réceptionniste, poste permanent à temps plein au Service des Finances et du Greffe**

57-02-14

*CONSIDÉRANT* la réaffectation de madame Lindsay Roach à d'autres fonctions ;

*CONSIDÉRANT QUE* madame Johanne Gosselin a assuré le remplacement de congé de maternité de la Secrétaire-réceptionniste Lindsay Roach pendant une période de 8 mois ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'évaluation de rendement de madame Gosselin est très positive ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Gosselin, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*ET QUE* le Conseil municipal nomme madame Johanne Gosselin à titre de Secrétaire-réceptionniste, poste permanent à temps plein, au Service des Finances et du Greffe, sans période de probation, avec tous les avantages sociaux octroyés par la *Politique de gestion des ressources humaines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7) Création de la fonction d'agente de communications et vie communautaire, poste permanent à temps plein et nomination de madame Lindsay Roach à ce titre**

58-02-14

*CONSIDÉRANT* les besoins grandissants de la Municipalité pour les communications et au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire ;

*CONSIDÉRANT* la Stratégie de communications adoptée par le Conseil le 2 décembre 2013 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;



58-02-14

*QUE* le Conseil municipal autorise la création de la fonction d'Agente aux communications et vie communautaire, poste permanent à temps plein, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire ;

*Et QUE* le Conseil nomme madame Lindsay Roach à ce poste conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et selon la même échelle salariale applicable à madame Roach lors de son embauche initiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8) Accord de principe au projet de décontamination du ministère de la Défense du Canada de la nappe phréatique contaminée au TCE dans les zones I-39, M-74 et M-75 selon le scénario « Émissaire C »**

59-02-14

*CONSIDÉRANT* la résolution 169-09-2012 ;

*CONSIDÉRANT* la nécessité de procéder à la décontamination de la nappe phréatique affectée par la présence de TCE pendant près de cinquante ans ;

*CONSIDÉRANT* les différentes options envisagées par le Ministère de la Défense du Canada pour la décontamination de cette nappe phréatique ;

*CONSIDÉRANT* les rapports des ingénieurs impliqués dans ce projet ;

*CONSIDÉRANT* la consultation publique de l'automne 2012 sur le sujet ;

*CONSIDÉRANT QUE* la technique du pompage et traitement est celle qui a été retenue par le gouvernement fédéral parce qu'elle était, entre autres, la plus économiquement viable ;

*CONSIDÉRANT* le rapport final du mois de janvier 2014 du Ministère de la Défense du Canada et du Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux portant sur l'évaluation des options de gestion de l'eau après pompage et traitement ;

*CONSIDÉRANT QUE* 79 différents scénarios ont été étudiés ;

*CONSIDÉRANT QUE* selon ledit rapport la meilleure option est celle identifiée comme étant « Émissaire C » laquelle prévoit la construction d'une usine de traitement de l'eau au sud de la rue Vanier avec une conduite longeant la Vélopieste Jacques-Cartier-Portneuf jusqu'à la rivière Jacques-Cartier ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal donne son accord de principe au projet de décontamination du Ministère de la Défense du Canada de la nappe phréatique contaminée au TCE dans les zones I-39, M-74 et M-75 selon le scénario « Émissaire C » tel qu'expliqué et détaillé dans le rapport final du mois de janvier 2014 de la firme LVM ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9) Modification de la résolution 47-02-2014 afin d'y retirer deux immeubles de la liste des ventes pour défaut de paiement de taxes**

60-02-14

*CONSIDÉRANT* les dispositions des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 47-02-2014 autorisant le Directeur général, à transmettre à la MRC La Jacques-Cartier les dossiers en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

*CONSIDÉRANT QUE* le propriétaire du lot 4 369 651 et le propriétaire du lot 4 367 881 ont payé le montant total dû pour les taxes ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal modifie la résolution 47-02-2014 afin d'y retirer les deux immeubles susmentionnés de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes ;

*ET QUE* la présente soit transmise à la MRC La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10) Période de questions**

La parole a été accordée au public pour la période de questions au point 3.

Claude Lacroix,  
Maire suppléant

Hugo Lépine,  
Directeur général